

LAC DE MADINE - Commune de Heudicourt-sous-les-Côtes

Profil des eaux de Baignade (septembre 2012)

Caractéristique de la baignade	Schéma de la zone de baignade
Nom de la Baignade : Madine 2 et 3	
Commune : Heudicourt-sous-les-Côtes	
Région : Lorraine	
Personne responsable : Monsieur le Président du syndicat Mixte d'Aménagement	
Période d'ouverture : 1er mai - 30 septembre	
Fréquentation journalière : jusqu'à 1500 visiteurs	

Historique de la qualité de l'eau				
Qualité des eaux de baignade au cours des 4 dernières années				
Année	2009	2010	2011	2012
Madine 2	A	A	A	A
Madine 3		A	B	A
A : Eau de bonne qualité, B : Eau de qualité moyenne, C : Eau pouvant être momentanément polluée, D : Eau de mauvaise qualité				
Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années				
Date	Type de pollution	Origine	Baignade	
22/06/2011	E.Coli	Fécale	Autorisée	

Carte de la zone d'étude étendue	
	

Inventaire des principales sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive			Plan d'action
Principales sources de pollution	Impact	Distance / baignade	Seuil d'alerte	Procédure	Mesure de Gestion	Mesures de réduction des pollution
Eaux usées et pluviales	Fort	30 m	Entérocoques 660/100 ml E.Coli 1800/100 ml	ARS Syndicat	Information du public Limitation ou restriction	Contrôle des réseaux d'eau usées
Routes	Fort	20 m 2000 m	Irisations hydrocarbures	Syndicat	Restriction de baignade	Limitation d'accès proche de la plage
Animaux	Fort à modéré	Variable	Entérocoques 660/100 ml E.Coli 1800/100 ml	ARS Syndicat	Information du public Limitation ou restriction	Limitation d'accès aux animaux domestiques
Activités balnéaires	Modéré à faible	0 à 200 m	Entérocoques 660/100 ml E.Coli 1800/100 ml	ARS Syndicat	Information du public Limitation ou restriction	Contrôle des réseaux
			Visuel sur dépôts de déchets	Syndicat	Nettoyage	Mise à disposition de containers
			Non défini pour produits cosmétiques		Néant	Sensibilisation à une utilisation raisonnée

Recommandations sanitaires :

- Ne pas se baigner en dehors des zones de baignade
- Respecter les restrictions ou interdictions de baignade
- Ne pas se baigner immédiatement après un orage
- Ne pas se baigner en cas de lésions cutanées